



1170 Aubonne, le 17 octobre 2017/tac

PREAVIS MUNICIPAL N° 9/17

RAPPORT ACCOMPAGNANT LE BUDGET 2018

Au Conseil communal d'Aubonne,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Conformément aux dispositions de l'article 18 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre le projet de budget de la bourse communale pour l'année 2018 et, à titre d'information, le plan des dépenses d'investissements 2018-2022.

Dans sa séance ordinaire du 17 octobre 2017, la Municipalité a établi et approuvé le budget 2018 tel qu'il vous est présenté.

Celui-ci se monte à un total de

- Charges Fr. 31'070'500
- Revenus Fr. 30'242'700

Ce qui nous laisse prévoir un excédent de dépenses de Fr. 827'800.-- (budget 2017: excédent des charges de Fr. 758'330.--) et une marge d'autofinancement positive de Fr. 719'300.--, en légère diminution par rapport au budget 2017, qui prévoyait une marge d'autofinancement de Fr. 852'850.--.

1.1 Appréciation générale

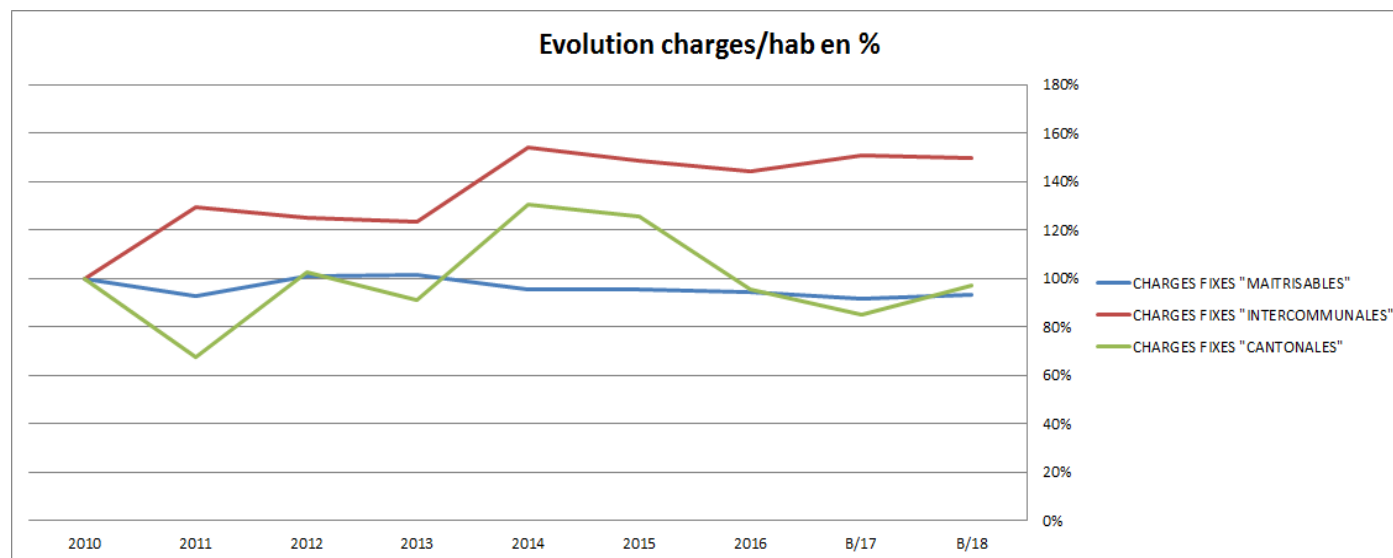
Comme ces dernières années, le budget présenté a été construit de manière à ce que nos charges dites « maitrisables » demeurent stables, afin de permettre de contenir tant que possible l'évolution continue de nos participations cantonales et aux structures intercommunales. Ces mesures sont nécessaires car du côté des recettes nous constatons une stagnation de nos revenus fiscaux depuis 2013.

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 de la réforme fiscale des entreprises va ajouter un nouveau poids à la constitution du prochain budget. La compression supplémentaire de nos charges courantes devenant de plus en plus mince, il faudra dès lors se pencher sur la structure de nos recettes et le moyen de pouvoir les augmenter.

Le budget 2017 intégrait pour la première fois l'attribution de 0.2% de la valeur ECA à un fonds de rénovation pour les bâtiments du patrimoine financier. Comme convenu, le présent budget prévoit la même attribution pour tous nos bâtiments du patrimoine administratif. Au total, c'est une alimentation du fonds d'entretien à hauteur de Fr. 150'000.-- qui est faite annuellement.

1.2 Evolution et structure des charges et de revenus

Pour ce budget, nous avons analysé nos charges et revenus selon différentes couches afin de mieux cerner les mécanismes financiers actuels et ainsi définir les mesures qui doivent être prises pour améliorer notre marge d'autofinancement.



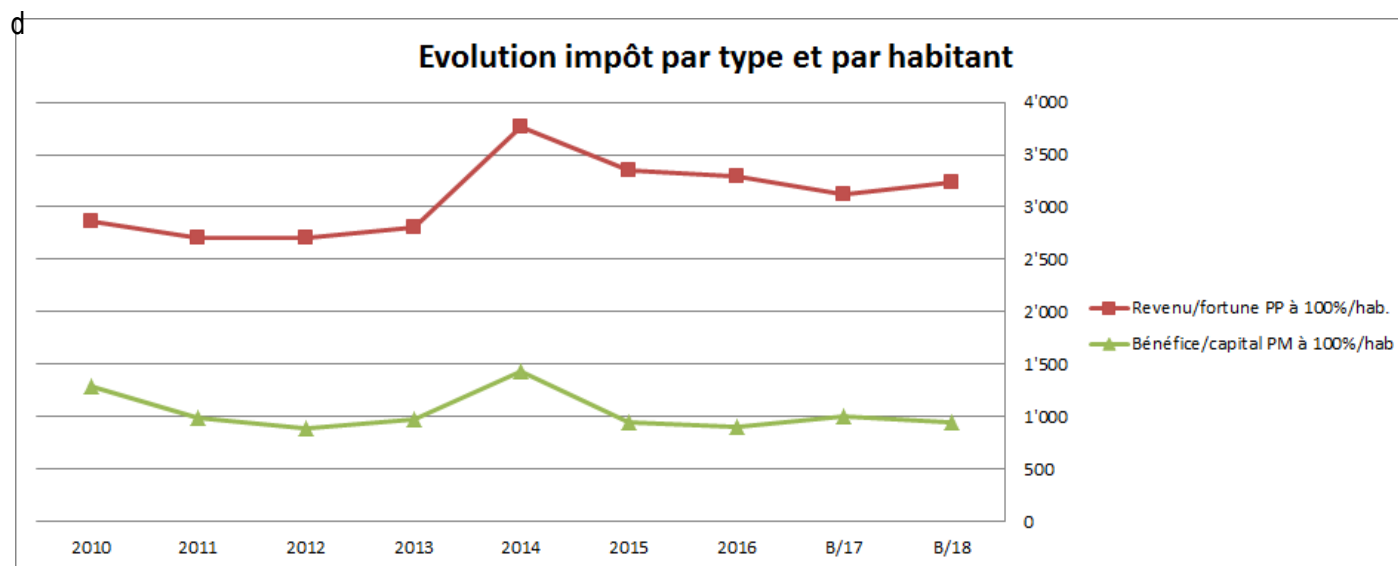
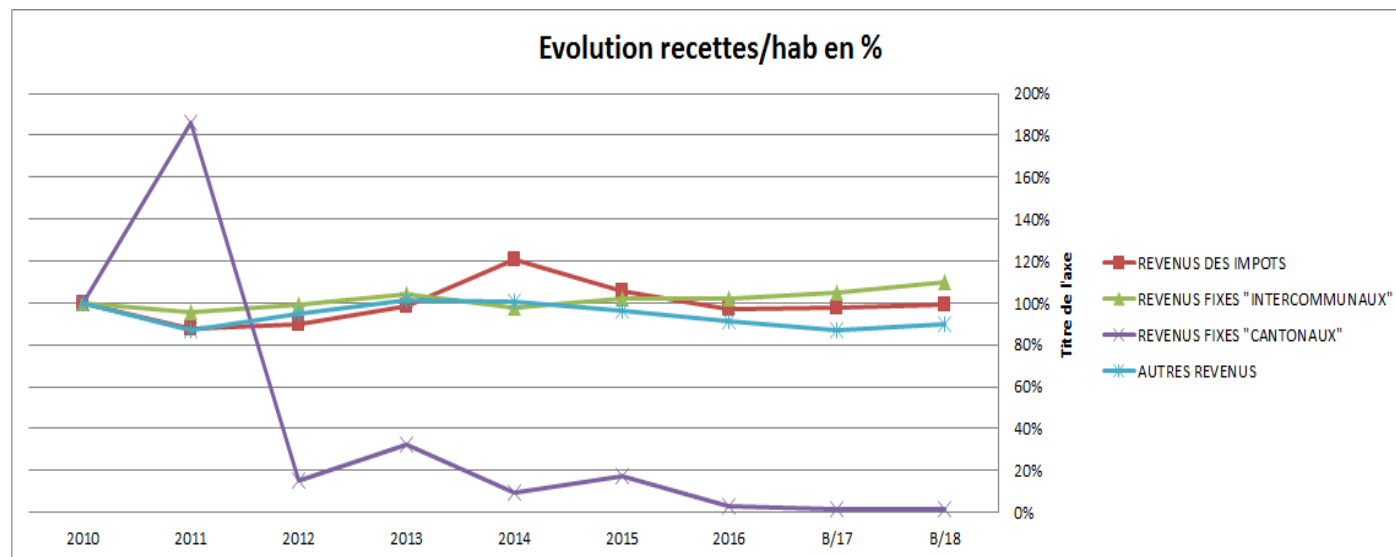
Ce graphique montre que les charges par habitant prévues en 2018 et qui relèvent de notre responsabilité sont en diminution de 7% par rapport à 2010 et en dessous d'environ 4% par rapport à la moyenne de ces 8 dernières années.

A contrario, les charges intercommunales par habitant augmentent de 50% par rapport à 2010, ce qui représente un bond de près de 3 mios !

(Péréquation +1.5 mios, l'accueil de jour +0.6 et les écoles +0.7) en sont les raisons.

Côté recettes, la courbe rouge nous intéresse plus particulièrement et démontre la stagnation des revenus/habitant des impôts depuis 2010. Le graphique ci-dessous apporte une analyse plus détaillée de cette courbe.

La courbe des autres revenus est quant à elle fortement influencée par la vente de gaz qui a passablement fluctué depuis 2010.



Nous avons souhaité sortir de la courbe ci-dessus les impôts conjoncturels (mutations, gains immobiliers, successions...) qui fluctuent énormément. De plus, au vu des différents taux d'imposition de la période, nous avons ramené les rendements de ces années à 68%.

Il apparaît au final une progression fiscale d'environ CHF 350/habitant pour les personnes physiques (+12%) et à contrario une diminution du rendement des personnes morales en partie liée à la situation économique que nous vivons depuis quelques années.



2. OBJET

2.1 Administration générale, personnel communal, services industriels, services techniques, égouts, épuration, STEP, service des eaux, service du gaz, bâtiments communaux hors scolaire
Responsable : M. Luc-Etienne Rossier, syndic

2.10 Administration générale et personnel communal

La Municipalité se plaît à relever la bonne santé de notre commune. Et cette bonne santé est d'abord due à la qualité de ses collaborateurs et collaboratrices mais aussi aux investissements judicieux des municipalités qui ont précédé la nôtre.

Sur le plan des équipements en particulier, on se réjouit de la palette des offres disponibles à Aubonne (salles de rencontre, piscine, cinéma, CCSC...) sans oublier l'excellent état de nos réseaux (adduction d'eau, gaz, EU-EC...).

Seule ombre au tableau: les installations de sport extérieures victimes des restrictions drastiques en matière de surfaces disponibles suite à l'adoption de la LAT par le peuple suisse.

Ce constat étant posé, la Municipalité est consciente que son patrimoine et les équipements dont nous profitons tous doivent être convenablement entretenus.

Or ce budget, après celui de 2017, a été difficile à établir parce que les moyens dont nous disposons ne suffisent plus pour, d'une part honorer les charges étatiques et paraétatiques et, d'autre part, assurer un bon entretien de notre patrimoine. La Municipalité a en effet été contrainte de limiter au strict nécessaire les dépenses d'entretien, et cet exercice d'économie a pratiquement atteint ses limites.

Sur le plan de l'administration générale, quelques éléments méritent d'être mis en évidence:

- pris en compte des traitements avec une indexation au coût de la vie estimée à 0,5 %.
- baisse sensible des coûts des assurances via un appel d'offres.
- intégration des bâtiments du patrimoine administratif dans la constitution d'un fond de rénovation comme pour les bâtiments du patrimoine financier.



2.12 STEP (Cpte 460)

La clé de répartition des frais d'exploitation a été augmentée, la part d'Aubonne passe de 65.3 % à 67.4 %.

2.13 Services industriels (Cptes 810 et cpte 830)

A ce chapitre, rien de particulier à signaler. Toutefois, deux éléments importants sont à relever :

- une attribution au fond de réserve pour l'adduction d'eau.
- les effets positifs des prestations de la SEFA pour la gestion du réseau de gaz, sous la forme du calcul complexe du timbre d'acheminement et de la signature avec MERCK du contrat d'approvisionnement du site d'Aubonne.

2.2 **Bâtiments scolaires, urbanisme et aménagement du territoire, police des constructions, piscine communale, conciergerie.** **Responsable : M. Michel Crottaz, municipal**

2.21 Bâtiments (Cptes 350 à 375)

2.21.1 Bâtiments scolaires

Centre Culturel et Sportif du Chêne : le bâtiment devrait connaître la mise à jour du sous-sol au printemps 2018. Le reste du bâtiment (sa partie hors sol) continuera de fonctionner pendant quelques années encore, l'adaptation du PQ du Chêne et peut-être la construction d'un nouveau bâtiment -salle de gym VD4- permettront à la municipalité de mettre en marche sa réfection.

Collège du Chêne : Pas à pas, ce bâtiment suit des améliorations ponctuelles de sols de classes, de sanitaires, de peintures et de stores. Les changements de stores, en particulier, se retrouvent année après année ; leur durée de vie ne dépasse pas 15 à 20 ans.

Des plans d'évacuation du bâtiment en cas d'incendie doivent être placés dans tous les bâtiments scolaires.

OIBT (ordonnance sur les installations électriques de basse fréquence) : Une mise à jour des installations est obligatoire pour garantir la sécurité de chacun. Ces travaux sont onéreux, car ils nécessitent des interventions particulières aux endroits qui posent problème.



2.22 Piscine (Cpte 170)

Le système de chloration fonctionne parfaitement, mais nécessite de consommer un peu plus d'eau pour éviter un excès de sous-produits chlorés, qui sont dépistés par les analyses du SCAV (Service de la Consommation et des Affaires vétérinaires).

2.23 Plan Général d'Affectation (Cpte 420)

Il est prudent de garder une somme évaluée comme suffisante pour nous permettre de mandater les urbanistes ou avocats. Le travail sur le dossier du PGA ne sera pas terminé avec le rapport de la Commission ad Hoc : La Municipalité devra certainement avoir quelques séances avec le SDT et aura besoin de l'urbaniste et de l'homme de loi. Quant à la Police des constructions, l'avocat est souvent indispensable pour apporter des réponses conformes à la loi et aux procédures.

**2.3 Ecoles et cultes, ASSAGIE, commission Suisse/Etranger, centre d'animation des jeunes, bibliothèques communales, transports publics, domaines, terrains, cours d'eau, chemins communaux, forêts, pâturages, vignes.
Responsable : Mme Sandra Linder, municipale**

2.31 Bibliothèques (Cpte 151 et 152)

Toujours appréciées des lecteurs d'Aubonne et environs, les bibliothèques organiseront en 2018 un événement pour les 150 ans de la création de la bibliothèque de la jeunesse.

2.32 Transports publics et mobilité (Cpte 180)

L'intégration au dernier trimestre 2017 de la commune de Bougy-Villars dans le cercle des communes adhérant au bus-pyjama engendre un allongement du parcours du taxi nocturne et par conséquent des frais supplémentaires.

Par ailleurs, un projet actuellement à l'étude de renforcement des transports nocturnes de la Côte ouest (Région Nyon et bassin versant Allaman) pourrait voir le jour dès le changement d'horaire 2018 des CFF.

2.33 Forêts (Cpte 320)

Après deux années d'introduction du bail à ferme pour l'exploitation forestière, le budget s'inscrit dans la régularité pour notre commune. L'année 2018 permettra au groupement forestier de la Saubrette d'avoir une année sans grand bouleversement administratif après l'adhésion des communes du groupement du Signal et des modifications y afférentes.



2.34 ASSAGIE (Cpte 510)

Le budget de l'Assagie s'inscrit dans la durée. Toutefois, cette année le comité de direction propose l'adaptation, d'une part, des coûts de l'encadrement parascolaire (part centre des jeunes) et, d'autre part, des locations tant sur la partie intérêts qu'entretien. Ainsi, les communes n'ayant pas de centre des jeunes s'impliquent financièrement davantage qu'actuellement pour la partie parascolaire. L'adaptation des locations est motivée par un ajustement du taux d'intérêt et pour tenir compte de la charge de l'entretien des locaux. A cet effet, l'inventaire des locaux a été mis à jour. Ainsi, Aubonne verra sa participation financière quelque peu diminuer.

**2.4 Affaires sociales et ARASMAC, AJEMA, accueil petite enfance, affaires culturelles et tourisme, sports, sociétés locales – Travaux (Voirie, Services Parcs et jardins, cimetière, ordures ménagères et déchets) – Sécurité sociale (Santé publique)
Responsable : M. Pascal Lincio, municipal**

2.41 ARASMAC (Cpte 700)

L'ARASMAC constitue l'association régionale pour l'action sociale Morges, Aubonne, Cossonay. Composée des 62 communes du district de Morges, elle poursuit deux buts principaux (aide sociale et assurances sociales) et un but optionnel (accueil de l'enfance, via l'AJEMA).

2.42.1 Revenu d'insertion (aide sociale)

Le nombre de dossiers est en augmentation. Le financement se fait par le Canton (facture sociale). Par contre, la participation aux coûts des indemnités du Comité de Direction (Codir), du fonctionnement de l'administration générale et de la participation au Conseil des Régions est à la charge directe des communes et représente CHF 0.75/habitant pour 2018. Le Centre social Régional (CSR) de Morges constitue l'un des 3 centres (*sur un total de 19*) qui pilote notamment des programmes de réinsertion.

2.42.2 Agence d'Assurances sociales

La gestion administrative des assurances sociales est assurée par cinq agences régionales (AAS), dont une basée à Aubonne. Ces agences s'occupent de toutes les démarches liées à l'AVS, aux prestations complémentaires, aux subventions aux caisses maladies, aux prestations complémentaires familles, aux rentes pont, à l'assurance maternité, etc. Leur financement provient principalement de la contribution des communes en proportion de leur population au 31 décembre de l'année précédente, selon le recensement cantonal officiel, mais également, pour une part moindre, des indemnités versées par la CCAVS (Caisse cantonale AVS). Pour 2018, la participation des communes a été fixée à Fr. 21.50 par habitant (2017 : CHF 24.80, soit une diminution de 13 %).



2.42 Service social (Cpte 710)

2.31.1 Accueil de jour des Enfants Morges -Aubonne (AJEMA)

La participation des parents pour l'accueil de leur enfant est fixée en fonction d'une grille tarifaire tenant compte de leurs revenus. Pour l'année 2018, aucune modification de la politique tarifaire du réseau n'est en principe envisagée et la participation des parents est budgétisée à 45 % des coûts globaux. Les communes supportent la différence pour 90 % du solde du déficit en fonction de la consommation des heures d'accueil par les enfants de leur commune et pour 10 % du solde du déficit, en fonction du nombre d'habitants. Sur la base des contrats signés, on note pour 2018 une stabilisation du nombre de places en accueil parascolaire, mais aussi une augmentation des contributions du canton, ayant pour conséquence une diminution de 30'000 CHF au Budget 2018. Actuellement l'offre et la demande s'équilibrent.

2.43 Sécurité sociale (Cpte 730)

2.43.1 Santé publique

Pour l'année 2018, les tendances en termes de croissance du nombre de clients desservis, de leur répartition dans les classes d'âge et du recours envisagé aux prestations sont similaires à celles réalisées en 2017. Il est cependant à noter, qu'à ce jour, le financement de la part de l'Etat est toujours en cours de négociation. La répartition des contributions canton/communes n'est dès lors pas encore définitive. Pour information, selon les données communiquées par l'AVASAD, la subvention communale devrait se monter en 2018 à CHF 95.50 par habitant au maximum.

2.44 Travaux (Cptes 432 – 440 – 450)

2.44.1 Voirie

Le remplacement en 2017 d'un collaborateur avec un taux d'activité de 60 %, lié à la fin des activités de gestion de la déchetterie par des collaborateurs de la voirie, a permis, au sein de l'équipe, de rééquilibrer la charge de travail, qui reste néanmoins conséquente dans des domaines aussi divers et variés que l'entretien des pâturages et chalets du Marchairuz, l'entretien des places et rues publiques, des poubelles publiques, l'entretien des cours d'eau, le fauchage et la taille périodique des talus et des terrains de football, l'entretien de la piste VITA et le service d'hiver (piquets de déneigement).

Compte tenu de leur nature et de l'étendue du territoire concerné, les travaux à entreprendre ne peuvent cependant être menés sans avoir recours à du personnel auxiliaire.



2.44.2 Services parcs et jardins – cimetière

L'effectif suffisant et la bonne organisation de l'équipe des services parcs et jardins permettent le bon fonctionnement de ce secteur.

2.44.3 Exploitation déchetterie

Sans modification fondamentale de l'exploitation et à la satisfaction des usagers, la gestion privatisée de la déchetterie a permis de faire des économies, en particulier sur la location des bennes et l'évacuation des déchets urbains et des déchets spéciaux (*comptes 451 et 452*), dorénavant assumés directement par le gestionnaire, l'entreprise Desa SA, laquelle encaisse également les ristournes qui s'y rapportent. En collaboration avec Montherod, la Municipalité doit toutefois procéder à un examen de la situation, afin de respecter les procédures légales applicables en ce domaine, (*appels d'offres, marchés publics, etc.*). Pour disposer du temps nécessaire à cet effet, elle entend reconduire dans un premier temps pour la durée de l'année 2018 le contrat de prestation liant notre commune avec l'entreprise Desa SA.

2.5 Finances, informatique, mobilité et circulation, rues et places, parcage, sécurité publique, police du feu, protection civile **Responsable : M. Jean-Christophe de Mestral, municipal**

2.51 Informatique (Cpte 190)

La Gestion Electronique de Documents entre en 2018 dans la phase de production. Comme attendu, son installation a requis une augmentation des besoins de stockage sur les serveurs, à côté de l'accroissement habituel nécessaire au bon fonctionnement de l'administration.

Il est également prévu des acquisitions de matériel pour un montant du même ordre de grandeur que dans le budget précédent, majoritairement financé par le biais d'un prélèvement au fonds de réserve correspondant.

2.52 Comptabilité – bourse communale (Cpte 200), impôts (210) et service financier (220)

Très peu de modifications dans le secteur de la comptabilité et la bourse communale. Le remplacement du système de caisse et l'installation d'un système de paiement par carte au 1er étage de l'administration aura lieu en 2018 plutôt qu'en 2017.

Les entrées d'impôts ont été évaluées avec prudence, en légère hausse par rapport au budget 2017 et aux comptes 2016, en se basant sur les indications des entrées du premier semestre 2017. Il faut toutefois relever que le montant prévu pour 2018 reste légèrement inférieur à celui effectivement encaissé en 2015.



La rétrocession de l'impôt sur les frontaliers en faveur de la Commune est en sensible hausse. L'augmentation du nombre de collaborateurs dans cette catégorie de contribuables, liée à l'extension des activités dans notre zone industrielle, explique la croissance de ce poste d'environ 30 % sur 2018.

2.53 Sécurité publique (Cpte 610), défense incendie (650)

La sécurité publique est en légère croissance, notamment suite à l'augmentation de la participation aux charges cantonales de ce poste, qui est influencée par la convention existante entre le conseil d'Etat et les associations de communes qui prévoit une adaptation de 1.5% par an de la facture d'une part, et par l'augmentation du nombre d'habitants de notre commune d'autre part, puisque le calcul tient compte de ce facteur.

Cette croissance est cependant modérée par l'échéance du programme de mise à jour de la signalisation, qui reprend son rythme de croisière, permettant ainsi diminuer le budget associé, ainsi que par une légère hausse des revenus globaux qui, s'ils correspondent grosso modo aux comptes 2016, sont supérieurs à ceux qui avaient été budgetés en 2017, notamment suite à l'introduction des macarons.

De manière générale, si l'on déduit les revenus des charges, le budget est en hausse de 2.2 % par rapport au budget précédent, mais en baisse de 5.6 % par rapport aux comptes 2016.

Le SDIS Etraz-Région a engagé un responsable pompier à plein temps. Notre commune paie le salaire, qui est ensuite remboursé. D'un exercice à l'autre, le poste "défense incendie" augmente d'environ 2 %, correspondant approximativement à l'accroissement de la population. Les comptes du SDIS Etraz-Région sont stables et le montant par habitant n'a pas augmenté entre 2015 et 2016, tout comme pour les budgets 2017 et 2018.

Les dépenses liées à la protection civile restent très bien maîtrisée, puisque la charge prévue correspond au montant payé en 2016. L'abri PCi de Pizy est entièrement amorti en 2017.



2.54 Energies et environnement

« Energie et environnement » est une fonction transversale au sein de l'administration communale. Les mesures prises sont intégrées au budget des différents dicastères. Par exemple, le suivi et l'optimisation de la consommation énergétique des bâtiments propriétés de la commune touche directement le dicastère concerné.

Les suites des conclusions du rapport Weinmann se traduisent pour 2018 notamment par les points suivants :

- Un contrat de mise à disposition de logiciel, formation des intervenants et suivi (mesures proposées) a été passé avec la société Energo à Ecublens afin de diminuer la consommation d'énergie des bâtiments ;
- Faire évoluer nos pratiques d'utilisation du fonds communal pour encourager les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Le règlement d'application est actuellement à l'étude ;
- Mesures d'information du public sur l'existence de mesures visant à promouvoir l'usage rationnel de l'énergie ;
- Sensibilisation des collaborateurs aux mesures de préservation de l'environnement ;
- Réflexions sur notre concept d'éclairage public et économies possibles. Le canton a tout récemment proposé une aide pour la réalisation d'un audit et d'un concept d'éclairage public. La commune entend s'y engager ;
- Mobilité électrique : évaluation de l'installation de la SEFA aux Fossés-Dessous et suite à donner.

Ces mesures accompagnent d'autres mesures ponctuelles liées aux préavis notamment, comme l'opportunité de changer de type de chauffage lors d'une rénovation, ou encore l'installation de panneaux solaires.



3. CONCLUSIONS

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2018 est dans la ligne des budgets 2017 et 2016. Il est certes à nouveau déficitaire mais des efforts considérables ont été consentis par les collaborateurs dans les différents dicastères afin d'afficher une marge d'autofinancement positive malgré tout.

Les taux d'intérêts bas nous aident à financer les projets importants pour notre cité. Ceux-ci doivent cependant être amortis et il est essentiel de réaliser que la dette a dépassé la moitié du plafond d'endettement autorisé par le Conseil communal. Cela nous laisse une marge de confort relatif.

Cela étant, les graphiques présentés au début de ce rapport appellent quelques commentaires.

Tout d'abord, et certainement ce qu'il y a de plus frappant, c'est l'augmentation très importante de nos contributions intercommunales depuis 2010. Celles-ci doivent se stabiliser, au risque de mettre des communes en difficulté ou, comme c'est le cas pour la nôtre, de passer par l'augmentation de la dette pour se financer. Cette observation mérite une analyse plus fine afin d'en cerner les diverses causes. Peut-être avons-nous une influence sur celles-ci, ou relèvent-elles de l'application des lois et règlements, auquel cas une approche de solution ne pourra paradoxalement que relever de la politique cantonale.

On relèvera ensuite que les charges directement cantonales, si elles ne montrent, sur la période choisie, qu'une croissance modeste, évoluent en dents de scie, une scie avec des dents longues. L'augmentation annuelle moyenne de cette contribution (principalement facture sociale et facture policière) est sensible à l'année de référence prise comme point de départ, puisque dans la période prise en considération, elle fluctue du simple au double. Le travail du boursier n'en est rendu que plus complexe et nous devons avoir une vue de nos ressources et dépenses qui dépasse la durée de la législature. A ce sujet, une "xième" révision de la péréquation est en route, la Cour des comptes du canton a exprimé son souhait de voir la facture policière réévaluée avant l'échéance fixée par le conseil d'Etat en 2022 et la réforme de l'imposition des entreprises, votée par les vaudois, doit encore être appliquée avec les effets que nous connaissons.

Enfin, les charges purement communales présentent une faible variabilité et sont en baisse sur la période prise en compte. Ceci ne va pas sans une volonté très ferme de maîtriser les dépenses en les priorisant et en exerçant un contrôle accru. Les collaborateurs, que la Municipalité remercie à l'heure d'établir ce budget, ont très bien compris les enjeux auxquels nous faisons face et ont parfaitement « joué le jeu » afin d'arriver à ce résultat.

En ce qui concerne le « total des revenus ordinaires », nous relevons que ceux-ci passent de 9.35 millions en 2010 à 8.80 millions budgetés en 2018, soit une baisse de 5.8 % sur la période.



Le budget 2018 montre un volume d'investissements conséquent comme indiqué sur le plan des dépenses d'investissement. Plusieurs de ces projets sont mentionnés en catégorie « Pour Mémoire », à réaliser en fonction de nos possibilités et de leur rentabilité.

La Municipalité ne saurait terminer ce préavis sur le budget 2018 sans adresser ses vifs remerciements à ses chefs de service qui ont permis la mise sur pied de ce document et de l'analyse complète de notre budget d'une manière très détaillée et professionnelle.

Pour l'heure, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- Vu le préavis municipal N° 9/17 relatif au rapport accompagnant le budget communal de l'année 2018
- Ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

De voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

Adopte

- **Le budget de l'année 2018 faisant apparaître Fr. 31'070'500.-- aux dépenses, Fr. 30'242'700.-- aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Fr. 827'800.--**

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 17 octobre 2017.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire adj. :

L.-E. Rossier

T. Cunha Ribeiro

Délégués de la Municipalité

- M. Luc-Etienne Rossier, syndic
- M. Jean-Christophe de Mestral, municipal des finances

Responsable opérationnel

- M. David Golay, boursier communal

Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne en séance du 31 octobre 2017.